



Mutuelle demande remboursements

Par Akademente

Bonjour à tous,

Je dispose d'un appareil PPC pour l'apnée du sommeil, dont la location est mensuelle. Les factures sont automatiquement communiquées à la mutuelle, déduction faite de la part remboursée par la sécurité sociale.

J'ai signé un contrat en CDI dans une société au 01 décembre 2021.

De cette date jusqu'à décembre 2022, j'ai donc été affilié à la mutuelle X contractée par cette entreprise.

A partir de janvier 2023, l'entreprise a changé de mutuelle.

Depuis 2021, j'ai 2 problématiques liées à la mutuelle X.

Premièrement, malgré un dossier complet qui leur a été communiqué à mon embauche, la mutuelle X a oublié (??) de m'enregistrer. Je m'en suis aperçu lorsque la société de location de ma PPC m'a alerté, en Août 2022, ne pas être payée depuis 9 mois.

Pendant toute cette période, j'ai donc payé une mutuelle, sans jamais être couvert. Je dispose de mails dans lesquels ils reconnaissent avoir omis de m'ajouter parmi leurs clients .

Est-il possible d'effectuer une quelconque procédure afin de récupérer les sommes que je leur ai versé pendant cette période, pour rien, puisque je n'étais pas couvert en retour ?

Deuxièmement, Le 8 Février 2024, je reçois un mail d'un cabinet de recouvrement, qui m'annonce que je dois rembourser 274? à la mutuelle X car elle a payé, par erreur, mes factures mensuelles de PPC de mars 2023 à décembre 2023 alors que je ne suis plus affilié chez eux depuis janvier 2023.

Je dispose de mails datant de mars 2023, dans lesquels ils reconnaissent que ce n'était pas à eux de payer (j'ai donc du mal à comprendre comment ils ont pu continuer de payer pendant 9 mois...).

Le 13 février, je reçois un second mail dans lequel le cabinet réitère sa demande, précisant que le paiement est urgent.

Mais après 2 demandes (1 par téléphone et 1 par mail), ceux-ci refusent de me fournir des factures en bonne et due forme afin que je puisse me faire rembourser par ma mutuelle actuelle. Cette dernière est totalement ouverte au remboursement, à condition de disposer de preuves. Il en est de même pour moi : je refuse de payer tant que je ne dispose pas de factures.

Un point qui me rend réticent sur le sujet : un collègue dans la même situation que moi a accepté de rembourser mais il lui est aujourd'hui impossible de se faire envoyer les factures par la mutuelle X et ne peut donc pas se faire rembourser par sa mutuelle actuelle.

D'autres collègues ont également d'autres soucis avec cette mutuelle X.

Au vu des erreurs cumulées dans tous les sens par cette mutuelle X, je ne sais plus trop ce que j'ai le droit / le devoir de faire ou ne pas faire.

Si vous pouviez m'éclairer / m'aiguiller sur la situation et les possibilités qui s'offrent à moi s'il vous plait ?

En vous remerciant d'avance pour votre considération,

Akademente